

Mai 2013
N° 223

Sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : informations départementales

Page 3 : formation

Page 4 : congrès départemental

Encart spécial : direction et fonctionnement de l'école

Quand la dérogation devient la règle, c'est que la loi est à revoir...

Les comptes sont faits : au niveau national seulement 18.6% des communes ont choisi de mettre en place le dispositif des 4,5 jours dès la rentrée prochaine pour 22.3% des élèves alors que le ministre espérait qu'un élève sur 2 serait concerné. Dans le Jura ce sont moins de 15% des élèves qui iront en classe le mercredi matin à la rentrée.

Le gouvernement peut difficilement se féliciter de sa réforme. Pourtant tout a été mis en place pour passer coûte que coûte : pas d'obligation de gratuité des Temps d'Activités Pédagogiques, taux d'encadrement des élèves et niveau de qualification des intervenants déterminés par les communes, Projet Educatif Territorial présenté au CDEN en juin seulement sans obligation pour les maires de le soumettre aux parents, aux équipes enseignantes...

L'administration départementale a porté sans réserve cette réforme. Quoi de plus normal ! C'était vrai des réformes Darcos (RASED, 4 jours, programmes, formation initiale, scolarisation en maternelle...), c'est encore

vrai pour les réformes Peillon. Sur incitation du ministère puis du dasen, les cadres intermédiaires ont enchaîné réunions multiples, rencontres en mairie en choisissant de privilégier le passage en force des maires au détriment des équipes et des parents.

Depuis la publication des éléments de la loi d'orientation, le SNUipp demande la réécriture de ce projet . Il ne tient pas compte de l'avis des enseignants, ne donne pas à l'école les moyens d'un véritable changement en rupture avec l'idéologie des politiques précédentes.

L'école a besoin d'une réforme cohérente prenant en compte la totalité des paramètres pour les élèves et les enseignants.

Et pendant que les IEN font pression pour les rythmes et la RIS sur temps élèves, les conditions de travail continuent de se détériorer. En CAPD, en audience, en CHSCT, en réunions publiques, en congrès, les représentants du SNUipp pointent le travail empêché et la souffrance

accrue vécus par les enseignants, les personnels administratifs, les précaires.

Ne nous trompons pas : la posture professionnelle des collègues, quoiqu'elle doive être interrogée, ne peut se substituer à la responsabilité du gouvernement ni à celle de notre hiérarchie dans nombre de nos difficultés administratives et professionnelles.

Les informations locales publiées dans cette VS permettront que ces réalités soient connues de tous.

Ensemble continuons de nous informer, d'échanger, pour comprendre et construire nos revendications concernant, entre autres, l'amélioration des conditions de travail.



Ces questions seront au cœur des discussions du congrès départemental du SNUipp-FSU des 22 et 23 mai à Lons le Saunier. Nous vous y attendons nombreux .

Nathalie Pszola



Spécial Direction et fonctionnement d'école

Le fonctionnement éducatif, pédagogique et administratif de l'école et la fonction de directeur et directrice d'école sont devenus, avec la multiplication des tâches afférentes, une question centrale. Les évolutions récentes au sein des écoles (l'accompagnement éducatif, l'APC, la scolarisation des élèves en situation de handicap, les nouvelles demandes institutionnelles, la participation des parents...) élargissent encore les missions et les tâches liées au fonctionnement de l'école.

La répartition classique des responsabilités entre état et collectivités locales s'est complexifiée au fur et à mesure qu'augmentent les exigences d'une meilleure prise en charge de l'enfant au cours de la journée, aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire.

Faute de clarification des missions, des responsabilités et des moyens de financement, beaucoup de ces charges et problématiques sont directement retombées sur le directeur d'école.

Le SNUipp-FSU a mené plusieurs campagnes (enquête, FSC spécial «Direction et fonctionnement de l'école», «Halte à la surcharge») dont l'objectif était d'exiger la réouverture de ce dossier ce que le ministère vient d'annoncer et qu'il convient maintenant de traduire dans les faits.

Depuis le début d'année, le SNUipp du Jura a organisé deux journées de stage sur la direction et le fonctionnement de l'école pour construire collectivement des propositions pour l'amélioration des conditions de travail et une meilleure reconnaissance dans l'accomplissement des missions des directeurs.

En décembre, nous avons distribué une enquête sur la direction aux collègues présents aux réunions organisées par le dasen.

Résultats de l'enquête snu 39 direction d'école

(En nombre de réponse)



Caractéristiques des écoles qui ont répondu :

1cl	2 à 4 cl	5 à 9 cl	10 et plus	mat	elem	prim	nb rpi	nb rpc	zep-zus	urbain	rural
6	54	25	1	19	27	40	26	6	10	25	61

	Champagnole	Dole 1	Dole 2	Dole 3	Lons 1	Lons 2	St Claude
réponses	23	5	2	5	20	10	19
292 écoles	43	53	45	34	45	31	41

Les tâches et le temps de travail

Temps pour la direction de l'école par semaine (en moyenne) :	Temps passé	Temps nécessaire
Classe unique	2h30	4h
2 à 4 classes	6h	8h
5 à 9 classes	10h30	14h30
10 cl et plus	24h	Non significatif

Décharge institutionnelle		
+ de 6 h	8	8,99%
6 h	26	29,21%
2j par an	27	30,34%
1j par an	2	2,25%
rien	57	64,04%

Périodicité des réunions institutionnelles	pas de rép	informel	variable	hebdo	bi mensuel	1/3 semaines	mensuel	1/période	trimestriel
Conseils des maîtres	12	1	10	8	10	3	28	13	3
Conseils de cycle	23	1	9	1	3	2	20	13	16

Direction et fonctionnement d'école, résultats de l'enquête

Quantification de la difficulté des tâches du directeur de 1 : normal ou très facile, à 5 : très gênant ou difficile	sans rép	1	2	3	4	5
L'administration me fait jouer le rôle de supérieur hiérarchique	9%	19%	14%	19%	15%	23%
La gestion et le maintien d'une cohérence de l'équipe enseignante	7%	28%	24%	27%	10%	2%
La gestion des personnels municipaux	11%	16%	26%	23%	11%	11%
La gestion des relations avec la mairie ou le SIVOS	8%	18%	33%	33%	3%	3%
La gestion des relations avec l'IEN (réponse non motivée ...)	9%	30%	23%	31%	5%	2%
Les enquêtes à remplir	7%	3%	9%	26%	31%	23%
Les délais de travail et la pression pour les tenir	5%	2%	6%	23%	35%	27%
Le suivi des élèves en difficulté (PAI, ESS ...)	7%	2%	3%	30%	41%	16%

je suis responsable de la gestion :		
de la coop	47	52,8%
de l'USEP	16	18,0%
des deux	13	14,6%
d'aucun des 2 :	42	47,2%

Présence d'un(e) EVS aide à la direction :

7 écoles (7,9%)

Pour que l'école fonctionne bien, il faudrait

Du temps de décharge régulier	50
Moins de paperasse	11
Avoir un statut de directeur (trice)	5
Ne pas avoir de statut	2
Avoir un statut pour les rpi	2
Avoir un « secrétariat »	17
Avoir plus d'argent	3
Favoriser la collégialité, le travail en équipe	3
Avoir une meilleure formation	3
Avoir du matériel en état avec la maintenance	2
Avoir un local adapté	2

Suivi des consignes syndicales

sans ppre	33%
sans ppre passerelle	57%
avec lpc	25%
sans projet d'école transmis à l'ien	15%
projet d'école	85%



Direction et fonctionnement d'école

Compte rendu du stage « direction et fonctionnement d'école » du 28 mars 2013

Ce stage, pour lequel 12 collègues étaient présents (difficultés de remplacement), a débuté par un point de situation concernant base élèves et la réforme des rythmes, la présentation des textes du congrès national du SNUipp de juin 2013 concernant la direction et le fonctionnement d'école et les questionnements spécifiques liées aux fonctions de directeurs.

Base élèves : 8 des 12 collègues sanctionnés (1 mois d'indemnité spéciale supprimée par trimestre non renseigné) ont échangé sur les suites à donner à cette action.

Compte rendu des débats du conseil syndical du SNUipp du Jura à ce sujet : pas question pour le snu de décider de continuer ou de stopper à travers l'évolution de la consigne à la place des sanctionnés. Comme dans le cas d'une grève ce sont les personnels en lutte qui décident des suites de l'action. C'est donc aux collègues réunis en stage de se positionner en concertation. Le SNUipp soutiendra, accompagnera et participera aux démarches et frais engagés.

Pour tous les participants il est impensable de rentrer dès le mois d'avril dans base élèves. Après discussion, les collègues présents demandent que le SNUipp rencontre à nouveau le dasen. Tous souhaitent engager des actions au TA contre le retrait d'indemnités dont ils sont victimes. Il est décidé qu'un collègue sanctionné déchargé et un collègue sanctionné non déchargé entameront une procédure au TA après un préalable recours gracieux. Certains ont fait et font savoir leur opposition ferme à entrer dans base élèves et demandent une consigne syndicale qui permette, pour ceux qui le veulent, de continuer ou d'entrer en opposition.

Il est rappelé que les directeurs en lutte représentent moins de 5% des directeurs du département et qu'une consigne doit légitimement être le reflet d'une lutte collective. Le maintien de la consigne se fera dans le cadre de la consigne d'opposition au fichage en général : affelnet, LPC, be1d...

Tu dois obéir parce que je te demande d'obéir... Ou la pédagogie selon le dasen du Jura

Une audience auprès du dasen pour le soir même a été demandée, 4 collègues s'y sont rendus. Il ne s'agissait pas là de négocier avec le dasen mais plutôt d'échanger sur les arguments évoqués (1/3 de l'indemnité = 1/3 de temps), les écoles sans BE1D fonctionnent, l'opposition à BE n'a pas gêné les services de la DSDEN.

Compte rendu : étaient présents pour les directeurs sanctionnés : Carine Couvreur, David Lorenzati, Evelyne Pommier, Séverine Duparet et Nathalie Pszola pour le SNU.

Les collègues questionnent le dasen sur les raisons de la sanction et la hauteur de celle-ci. Le dasen répond sèchement « vous devez la remplir parce que je l'ai décidé ». Ceci étant dit (!) il choisit d'argumenter sur le refus d'obéissance conduisant à la sanction et indique que celle-ci est graduée. Les directeurs font valoir les faits et réalités suivants : remplir BE n'est pas dans l'attribution du directeur. Ce n'est pas BE qui fait fonctionner les écoles et en tout état de cause, 1/3 du temps ne peut lui être consacrée. Les données chiffrées ont été transmises. La BE n'est qu'un outil qui, non renseignée, ne pénalise ni les élèves, ni les parents, ni les services. Le dasen indique que c'est le refus d'obéissance sur la totalité des tâches demandées qui est à l'origine de sa décision. La représentante du SNU rappelle que les collègues suivent une consigne syndicale, que la base est inopérante : pour preuve les données carte scolaire ont été demandées à toutes les écoles via un fichier excel. La question n'est pas de revenir sur les fondements idéologiques concernant le refus de renseigner la base ou le droit syndical mais bien la mise en cause du travail des directeurs. Le dasen annonce que les collègues présents n'ont pas une totale connaissance des possibilités de la base. Nous faisons savoir que c'est bien une des raisons qui poussent les directeurs à suivre la consigne syndicale. Le dasen prend note de la volonté des directeurs sanctionnés de se pourvoir au tribunal administratif.



les propositions du SNUipp du Jura

Depuis de nombreuses années, l'empilement et la complexité des tâches qui sont dévolues aux directeurs sont impressionnants : fichiers informatisés, loi sur le handicap, PPMS, AVS, liaisons avec le collège sans oublier la préparation, l'animation et la rédaction de divers comptes rendus (Conseil des Maîtres, Conseil d'Ecole, équipes éducatives...) mais aussi la gestion des relations avec les parents, les élus, les associations locales, les collègues, ... et l'administration. La liste est longue, très longue, trop longue.

Dernière livraison du ministère : la réforme des rythmes scolaires. Le ministère n'a certainement pas imaginé que, sur le terrain, le directeur devra être en première ligne. Les collègues, les parents, les élus locaux ... et l'administration comptent beaucoup sur « sa compétence », son « engagement », sa

« disponibilité » pour que l'école continue à bien fonctionner.

N'est-ce pas insupportable ? Devons-nous continuer à tout faire pour que nos écoles fonctionnent au mieux en sacrifiant parfois notre santé, notre famille, notre temps libre ? Devons-nous continuer à subir sans réagir, sans se mobiliser, sans amélioration du temps de décharge ?

Nous nous satisfaisons souvent de la reconnaissance que nos collègues, les parents, les élus nous manifestent, vis-à-vis de notre engagement, de notre professionnalisme, de notre disponibilité au service de l'école et des élèves. Mais nous sommes nombreux, de multiples enquêtes le montrent, à ne plus supporter le mutisme et l'immobilisme de nos supérieurs hiérarchiques, en particulier de notre ministre.

Le SNUipp continue de demander plus de formation, une amélioration des conditions de travail et la revalorisation de la fonction. Il faut absolument alléger et prioriser les tâches liées à la direction, et surtout améliorer le régime de décharge, quelle que soit la taille de l'école.

Dès à présent, le Ministère doit répondre aux revendications légitimes des directeurs.

Serons-nous contraints à des grèves de la faim, à monter sur les grues ? Non. Mais nous devons envisager des actions concrètes. Sommes-nous prêts à nous engager ? Oui, nous aimons notre métier malgré ses difficultés et c'est la raison pour laquelle nous devons nous battre pour accomplir notre tâche dans de meilleures conditions et pour être, enfin, reconnus.

Un collègue directeur

Ce dont l'école, les élèves, l'équipe a besoin	Ce dont l'école, l'équipe n'a pas besoin ou que le directeur refusera désormais de faire sans du temps supplémentaire de décharge pour l'équipe
Du temps de décharge pour toutes les écoles	APC, c'est non.
Du temps de décharge pour l'équipe et la répartition des tâches	Organisation de l'elco sur temps de décharge de l'équipe
Une augmentation du temps de concertation	Pallier au manque de remplaçants, c'est non
De meilleures rémunérations pour tous	Constitution des classes sur temps de décharge de l'équipe
Alléger les tâches et les prioriser	Surveillance des élèves dont les parents sont en retard proposition d'une gestion par l'équipe
De la formation initiale et continue de qualité mixte (adjoints et directeurs) sur la polyvalence d'équipe, la sociologie, la déontologie, la psychologie, l'ASH, les pratiques, l'animation du conseil des maîtres... <u>La distinction des champs de compétence de chacun : collectivités, institution, l'école, conseil des maîtres...</u>	Formation des stagiaires, nouveaux nommés ; prise en charge sur temps de décharge de l'équipe et par la formation institutionnelle Relation avec les partenaires sur temps de décharge de l'équipe Gestion des questions de sécurité : prise en charge par la mairie, l'institution, l'équipe
Le respect des décisions du conseil des maîtres par la hiérarchie	Synthèse rased : conseil des maîtres et sur temps de décharge de l'équipe
La prise en compte de la ruralité et de la charge de travail afférente (transports des élèves, coordination avec les partenaires...)	ESS : conseil des maîtres et sur temps de décharge
Des écoles à taille humaine	La paperasse, renvoi du projet d'école, renvoi des comptes rendus des réunions : c'est non.
De la cohérence éducative	Base élèves ; c'est non.

Informations départementales

Souffrances face aux injonctions institutionnelles, aux convocations d'IEN façon remontage de bretelles, aux mails contradictoires, aux mesures de carte scolaire, aux parents menaçants, aux incompréhensions des règles du mouvement ou des traitements particuliers, stupeur face aux menaces de retraits de salaire, aux retraits effectifs..

Les militants du SNUipp dans les écoles et au local syndical prennent connaissance de toutes ces informations. Les représentants élus défendent le respect des règles et des collègues en CAPD, en CHSCT.

Cependant les heures d'instances, d'audience ne sauraient remplacer la diffusion large d'informations et le contact permanent avec notre milieu professionnel. **Cette page est à votre disposition. Appelez-nous.**

CAPD : Faute de préparation de l'instance, le dasen n'a rien décidé. Les questions posées par le SNU, pourtant à l'ordre du jour, (financement et arbitrage entre les différents modes de formation : CAPASH, Droit Individuel à la Formation, congés de formation) n'ont pas obtenu de réponse. Les collègues n'ont donc eu aucune information sur l'évolution de leur carrière professionnelle en amont de l'ouverture du serveur du mouvement.

Le dialogue social d'après le Dasen du Jura :

Report du CDEN dans l'attente de l'audience au ministère, c'est NON!

Respect du droit syndical à organiser des RIS sur le temps élèves, c'est NON!

Demande d'animations pédagogiques sur le document unique d'évaluation des risques, c'est NON!

Demande d'animations pédagogiques spéciale ASH, c'est NON!

Non remplacement

15 j non remplacés dans une école élémentaire.

Des collègues nommés sur des décharges de direction déplacés pour pallier aux absences.

Collègues non remplacés pour se rendre aux stages syndicaux, en ESS, en RDV médical

Mesure de carte scolaire

Depuis février deux collègues d'une même école mettent en doute (à raison) le choix qui a été fait de fermer le poste de l'une plutôt que l'autre en fonction de l'ancienneté sur poste prise en compte. Depuis mars nous alertons le dasen, lui rappelons les règles concernant le calcul du barème, lui demandons instamment (aux vues des complications engendrées par son erreur) de revoir sa mesure de carte et de contacter les collègues le plus rapidement possible. 2 jours avant la fermeture du mouvement (le 5 avril), la collègue premièrement désignée apprend qu'elle n'est plus concernée. La seconde reçoit un coup de téléphone lui signifiant que c'est finalement son poste qui est fermé et qu'elle doit participer au mouvement.

Carte scolaire : suite à l'occupation de la préfecture lors du CDEN, le ministère a reçu les OS et la FCPE en février pour la carte scolaire, il s'est engagé à ce que 2 situations d'école soient revues et à réfléchir à l'octroi de 1 à 3 postes supplémentaires en juin pour pallier aux situations difficiles. Il a fallu 2 mois pour que le recteur indique que les situations des écoles des Bouchoux et de Voiteur seraient revues au CDEN de Juin.

Une mère de famille agresse des collègues dans une école : impossible de joindre l'inspection pendant la matinée entière.

Retenues sur salaire

décès d'un parent direct : 3 jours

Participation à la RIS : menace d'un retrait d'1 jour

Visite médicale chez un spécialiste : 1 jour

Base élèves : de 150 à 250 euros par trimestre

Une collègue a pris un rdv médical un mercredi pour éviter de s'absenter de sa classe : le mercredi est finalement un mercredi travaillé... La demande d'autorisation d'absence est accordée mais la journée de salaire sera retenue.

Le SNUipp a la réelle volonté de faire progresser la situation des personnels. Il continuera de les alerter et de les informer sur les questions qui touchent à leur quotidien.

Enfin il rappelle les besoins considérables en matière de recrutement de personnels administratifs dont les compétences s'avèrent indispensables au fonctionnement des services.

Les PES 2013 Ils viennent de passer le dernier concours version mastérisation, auront un master. Ils auront une décharge de 1/6 pour leur formation l'an prochain, et seront en classe le reste du temps.

Les M2 contractuels (8500 places au concours PE anticipé de 2014, 100 pour l'académie)

Les admissibles pourront bénéficier d'un stage d'un tiers temps dans les écoles rémunéré à mi-temps. Ces admissibles peuvent être titulaires d'un M1, d'un M2, des mères de 3 enfants ou des sportifs de haut niveau. Celles et ceux qui justifient de 5 années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Celles et ceux qui n'auront pas les écrits en juin 2013 devraient avoir la possibilité de finir leur master MEEF et auraient donc eux aussi, un stage en responsabilité à effectuer dans les écoles.

Les M1 MEF Ils vont préparer l'année prochaine le nouveau concours. Ils auront à effectuer des stages d'observation et de pratique accompagnée. S'ils sont admis ils seront PES-M2 en 2014-2015 avec un mi-temps en classe.

Les Emplois d'Avenir Professeurs (EAP) Ces emplois sont destinés aux étudiants boursiers sur critères sociaux âgés de 25 maximum ou 30 ans pour ceux reconnus en situation de handicap. En L2, ils auront des stages d'observation. En L3 et en M1, ils auront des stages de pratiques accompagnées.

Contribution du bureau du SNUipp du Jura aux textes préparatoires de congrès de St Malo

(...)Si nous ne pouvons qu'apprécier le retour d'une véritable formation des enseignants maintenant un haut niveau de qualification, nous ne pouvons nous satisfaire d'une décision qui entérine les demi-mesures et ne peut être qualifiée d'ambitieuse. Le master MEEF tel qu'il sera mis en place dans les ESPE à la rentrée 2013 ne garantit aucune amélioration par rapport à la formation dispensée par les IUFM avant 2009 et ne permettra pas de passer d'une formation de type successif à une formation intégrée que tous les acteurs appellent de leurs vœux. La première année sera à nouveau une année de préparation au concours, la seconde, avec un volume de stage en responsabilité passant de 30 à 50%, sera essentiellement consacrée à la formation professionnelle voire à l'adaptation à l'emploi. De fait, la dimension « recherche » que devait revêtir ce master sera réduite à la portion congrue. Le master MEEF court le risque d'être perçu comme un sous-master ne conduisant qu'à un hypothétique recrutement et d'être déserté en particulier par les étudiants préparant les concours du second degré. Le manque d'attractivité actuel du métier d'enseignant est sans aucun doute lié à la dégradation conjointe de ses conditions d'exercice, des rémunérations et des conditions tardives et onéreuses de recrutement. La démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement doit être l'une de nos priorités : la mise en place des Emplois Avenir Professeurs pénalisera les étudiants issus des milieux les plus défavorisés en les obligeant à assurer simultanément la poursuite de leurs études et un emploi dans les écoles.

Nous réaffirmons que le recrutement des enseignants doit se faire au niveau de la licence pour permettre une véritable formation professionnelle de deux années pleines et un accès possible au plus grand nombre. Nous sommes par ailleurs attachés au non décrochage entre premier et second degré et demandons donc que le SNUIPP-FSU s'engage dans l'élaboration d'un mandat fédéral sur les questions de recrutement et de formation. Le recours aux pré-recrutements massifs en L3 avec prise en compte des années d'étude dans l'ancienneté générale des services est une piste à envisager au niveau de la fédération.



CAPD Mouvement le lundi 21 mai. Tous les résultats par téléphone, sur le site et par mail dans les écoles et chez les syndiqués dès la fin de l'instance.

Congrès départemental du SNUipp du Jura mercredi 22 et jeudi 23 mai. Les demandes d'autorisations d'absence sont à envoyer à l'IEN avant le 15 mai.

Réunion d'info syndicale : mercredi 5 juin 2013 (horaires et lieux communiqués ultérieurement).

Congrès départemental du SNUipp du Jura



Comme tous les 3 ans, le SNUipp-FSU se réunira en congrès national. Cette année il se tiendra à St Malo du 10 au 14 juin 2013. Chaque section départementale y sera représentée par des délégués élus lors de son congrès départemental.

Le congrès départemental aura lieu le 22 et le 23 mai à l'IUFM de Lons le Saunier

C'est un moment important, où nous réfléchissons ensemble à l'école que nous voulons et aux actions à mener pour permettre la réussite de tous nos élèves et l'amélioration de nos conditions de travail.

Après des années d'asphyxie budgétaire et de démolition de l'École publique, se retrouver, pour échanger, débattre, confronter nos positions est primordial et participe du bon fonctionnement de la démocratie à l'intérieur de notre syndicat. Dans le contexte politique actuel, il est important de porter les valeurs du SNUipp-FSU et de renforcer notre rôle de syndicat de transformation sociale. C'est grâce à l'ensemble des débats menés dans tous les départements que seront définies les orientations du SNUipp pour les trois ans à venir.

Tous les adhérents sont donc invités à participer à ces débats pour enrichir la réflexion collective. Les textes préparatoires au congrès ont été envoyés dans un fascicule accompagnant Fenêtre sur Cours.

Trois grands axes seront débattus en congrès :

- ▶ Quels leviers pour transformer l'école et le métier ?
- ▶ Quels nouveaux droits et nouveaux acquis pour les enseignants et les autres personnels de l'école ?
- ▶ Quel syndicalisme pour conquérir de nouveaux droits dans l'école, dans la société ?

Nous devons être les acteurs de la transformation de l'École Publique, rester les maîtres de notre pédagogie, réaffirmer les valeurs de solidarité, d'égalité et de respect, continuer de défendre et promouvoir les droits des salariés.

À nous d'amener notre expertise, notre diversité, à nous de réaffirmer et d'affiner nos propositions et nos revendications.

Toutes et tous ensemble, défendons l'École publique, proposons pour l'École publique ! Soyons nombreuses et nombreux à participer au congrès des 22 et 23 mai !

Inscrivez-vous, dès aujourd'hui, par mail à snu39@snuipp.fr et n'oubliez pas d'en informer votre IEN au plus tard mercredi 15 avril, une semaine avant la date du congrès. Un modèle de courrier vous parviendra par mail.